

39-2018-06-28-006
Arrêté n° 2018-06-28-01
portant nomination des membres de la commission
consultative paritaire départementale des baux
ruraux

direction
départementale
des territoires

Le Préfet du Jura
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.411-11, R.414-1 et R.414-3 ;
Vu l'arrêté préfectoral 2013078-0006 du 19 mars 2013 relatif à l'habilitation des organisations
syndicales d'exploitants agricoles ;
Considérant les candidatures de représentants des preneurs non bailleurs proposées par les
organisations syndicales d'exploitants agricoles habilitées ;
Considérant les candidatures de représentants des bailleurs non preneurs proposées par
l'organisation représentative des propriétaires agricoles dans le département ;
Sur proposition du directeur départemental des territoires,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont nommés membres de la commission consultative paritaire départementale des
baux ruraux du Jura :

1) Membres de droit :

- le Préfet ou son représentant, président de la commission ;
- le directeur départemental des territoires ou son représentant ;
- le président de la Chambre départementale de l'Agriculture ou son représentant ;
- le Président de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Jura ou son représentant ;
- le Président des Jeunes agriculteurs du Jura ou son représentant ;
- le porte-parole de la Confédération paysanne du Jura ou son représentant ;
- le Président de la Coordination rurale du Jura ou son représentant ;
- le Président du Syndicat départemental de la propriété rurale du Jura ou son représentant ;
- le Président de la Chambre départementale des notaires du Jura ou son représentant ;

2) membres désignés :

Au titre des preneurs non bailleurs :

- Titulaires :
 - M. MARGUET Marcel
 - M. BASSET Eric
 - M. MUSSILLON Laurent
 - M. VACHET Georges
 - M. BAILLY Franck
 - M. CHAMPON Emmanuel

- Suppléants :
 - M. BOUDET Olivier
 - M. BONNIN Jérémy
 - M. FOUCAULT Yannick
 - M. DROVIN Jérôme
 - M. BAILLY Dominique

Au titre des bailleurs non preneurs :

- Titulaires :
 - M. EPLENIER Bernard
 - M. GUILLOT Paul
 - M. MOYNE Gilbert
 - M. ROMAND Jean
 - M. SECRETANT René
 - M. VANDELLE Bernard

- Suppléants :
 - M. BUCHIN André
 - M. DALLOZ Jean-Pierre
 - M. DROUX Christian
 - M. GELEY Bernard
 - M. JACQUES Pierre

Seuls les membres désignés ont voix délibérative.

Le secrétariat de la commission est assuré par la direction départementale des territoires.
En cas d'absence du Préfet et de son représentant, le directeur départemental des territoires ou son représentant préside la commission.

Article 2 : L'arrêté préfectoral DDT N°273 du 6 mai 2010 est abrogé.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié à tous les membres de la commission.

Fait à Lons-le-Saunier, le **28 JUIN 2018**

Le Préfet,


Richard VIGNON